

## Procès Verbal de la réunion de

### I'Assemblée Générale Ordinaire de l'APEAM du 9 juin 2010

Monsieur Mamou, président de l'APEAM, a entamé la séance en donnant la parole à Monsieur le Proviseur du Lycée André Malraux tout en lui souhaitant la bienvenue. Celui-ci a mis en valeur l'objectif qu'il s'est assigné depuis son arrivée de mener tous les élèves jusqu'au baccalauréat, de ne laisser aucun sur la touche et de n'en voir partir aucun avant la terminale.

Monsieur le proviseur a répondu ensuite à quelques questions des parents concernant la qualité de l'enseignement, les augmentations des frais de scolarité, le transfert du lycée de Rabat à Technopolis à Salé et le groupement du collège et du primaire à Rabat.

Après le départ de M. Bertrand, Monsieur Mamou a repris la parole pour rappeler à l'assemblée l'ordre du jour de la réunion à savoir :

- Rapport moral : compte rendu des différentes commissions.
- Rapport financier.
- Remplacement du tiers sortant.
- Divers.

Il a donné ensuite un aperçu rapide des activités de l'APEAM durant l'année scolaire 2009-2010. Six Commissions spécialisées ont été mises en place : Budget, pédagogie et discipline, hygiène et sécurité, Cantine, Communication, promotion et orientation post-bac.

Les travaux des commissions et la participation des représentants des parents au sein des conseils d'établissement et d'école, ont pu positionner notre association comme partenaire et interlocuteur crédible et efficace de l'administration locale de l'OSUI. Par ailleurs trois réunions ont été tenues, deux à Rabat et une à Paris avec le Président et le Directeur Général de l'OSUI. On peut dire que la nouvelle administration centrale de l'office a pris conscience du lien entre le patrimoine du site des Zaers et les augmentations systématiques des frais de scolarité du G.S.A.M. d'un côté et la non association à présent de l'APEAM aux projets immobiliers en cours d'initiation par l'OSUI de l'autre côté.

Il a laissé ensuite la parole aux différents animateurs des commissions.

Ceux-ci ont exposé à leur tour les réalisations 2009-2010 et les objectifs pour les années futures. Le détail de ces exposés fera l'objet d'un bulletin spécial d'information.

Enfin M. Jeddar, trésorier de l'APEAM a présenté le rapport financier. Il en ressort un total des recettes de 290.146 DH et un total des dépenses de 249.120 DH. Le détail de ce rapport est joint en annexe au présent compte rendu.

Monsieur Jeddar a fait remarquer aussi que le nombre des cotisations reste très faible (187) par rapport au nombre de familles du G.S.A.M. (environ 800) et constate que la rareté des moyens financiers dont dispose l'APEAM et le manque de volontaires rendent difficile la mise en place d'outils réguliers et plus efficaces de communication auxquels le bureau de l'association aspire.

Un débat a été ouvert après tous ces exposés et des questions diverses ont été soulevées :

- La question de l'autorité face aux élèves dissipés
- L'absentéisme du personnel enseignant
- La question du regroupement des deux sites Orangers et Zaers et le transfert du Lycée à Technopolis.
- Diverses questions relatives à la cantine
- Le contentieux financier OSUI-parents d'élèves et la façon de résorber le trop perçu par l'OSUI de 2001 à 2008.
- L'association des parents aux nouveaux projets immobiliers à Rabat et à Salé de l'OSUI.
- Le contrat- programme à moyen et long terme fixant les droits et obligations de l'OSUI et des parents d'élèves André Malraux.
- Le gel des frais de scolarité jusqu'à épuisement du trop perçu par l'OSUI de 2001 à 2008.

Après ce long débat franc et fructueux au sein de l'assemblée, il a été adopté les 8 résolutions suivantes (la résolution n° 7 à une large majorité et les autres à l'unanimité) :

**1<sup>er</sup> résolution :** Après avoir entendu le rapport moral et le rapport financier ainsi que les rapports des différentes commissions et suite aux explications complémentaires fournies et aux observations échangées en cours de séance, l'A.G. approuve dans toutes leurs parties sans exception ni réserve les dits rapports tels qu'ils lui ont été présentés.

**2<sup>ème</sup> résolution :** les parents d'élèves saluent les efforts déployés par les membres de bureau de l'APEAM et les délégués au conseil d'établissement et au conseil d'école pour la mise en œuvre des résolutions des différentes A.G. et pour préserver les intérêts moraux et matériels des élèves du G.S.A.M et de leurs parents.

Ils réitèrent leur soutien total à toutes les démarches que le bureau de l'APEAM entreprend à cet effet auprès de l'OSUI et de tous les autres partenaires concernés.

**3<sup>ème</sup> résolution :** Ils rappellent l'importance qu'ils attachent à un enseignement de qualité et soulignent la nécessité de mobiliser tous les moyens pour maintenir et renforcer cette qualité à tous les niveaux.

**4<sup>ème</sup> résolution :** Ils présentent leurs félicitations les plus sincères à Messieurs Yves Aubin de la Messuzière et Jean-Christophe Deberre, nouvellement nommés respectivement Président et Directeur général de la MLF et de l'OSUI.

Ils fondent tout leur espoir sur la nouvelle administration pour mettre un terme au contentieux financier OSUI-parents d'élèves et à la politique financière de leurs prédécesseurs.

**5<sup>ème</sup> résolution :** L'A.G. constate que la création de la coopérative des parents d'élèves André Malraux avec comme objet l'achat d'un terrain et la construction des locaux scolaires pour les besoins exclusifs du G.S.A.M. n'est plus d'actualité pour la nouvelle administration de l'OSUI.

Elle demande en conséquence que les représentants des parents soient associés à toute initiative immobilière de l'OSUI concernant le G.S.A.M.

**6<sup>ème</sup> résolution :** L'A.G. rejette toute augmentation des droits d'écolage avant l'épuisement du trop perçu par l'OSUI pour l'achat du terrain et la construction du site des Zaers.

Elle réitère sa demande d'élaboration, en commun, d'un contrat-programme à moyen et long terme fixant les droits et obligations de l'OSUI et des parents d'élèves André Malraux.

**7<sup>ème</sup> résolution :** L'A.G. demande à M. le Proviseur du lycée André Malraux d'organiser chaque année un appel d'offres pour le choix du meilleur rapport qualité prix des prestations du traiteur pour les repas et l'animation de la cantine. Elle demande par la même occasion que la commission de jugement des offres groupe les représentants de l'administration et des parents d'élèves.

**8<sup>ème</sup> résolution :** le bureau et les commissions de l'APEAM ainsi que les délégués des parents et des élèves au conseil d'établissement et au conseil d'école sont priés d'œuvrer pour la mise en application des présentes résolutions.

M. Mamou a fait appel ensuite à la candidature des parents pour remplacer les membres du tiers sortant du bureau.

La séance a été levée à 21 heures.

Le Président de l'APEAM

Signé : Mohamed MAMOU